

**Département de l'ISERE (38)
Commune de VINAY**

2

**PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)**

**PADD
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

**APPROBATION
(REVISION)**

Vu pour être annexé
à la délibération du 28/09/2014

DELIBERATIONS

Prescription : 25.09.2008
Arrêt du Projet : 27.06.2013
Approbation : 28/09/2014

MODIFICATIONS

Date	Objet

PHASES D'ETUDE

Date	Objet

A.U.M. Architecture

68. Rue SOMMEILLER - 73000 CHAMBERY - Téléphone : 04.79.33.75.10 Télécopie : 04.79.33.71.79

Vinay, bourg-centre, est inscrite dans le Sud Grésivaudan, territoire lui-même intégré dans le SCOT de la région urbaine grenobloise, qui identifie Vinay comme pôle principal du Sud Grésivaudan.

Le projet vise un double objectif :

- **Conforter et renforcer la place de Vinay** au sein du territoire Sud Grésivaudan en tant que bassin de vie et d'emplois et de capitale de la Noix de Grenoble.

Il s'agit de renforcer son rôle de pôle urbain principal dans le Sud Grésivaudan, par des choix d'urbanisme contribuant à améliorer le fonctionnement urbain, développer et renforcer le dynamisme économique, améliorer le niveau d'équipements publics, répondre à la demande en logements par une offre adaptée au contexte local...

Cela se traduit en particulier par une volonté forte de dynamiser le centre, de renforcer le rôle de la gare en la retournant sur la ville, et d'accentuer les liaisons entre les deux pôles. Il s'agit de répondre à un enjeu de structuration urbaine, améliorant les déplacements internes et densifiant la ville pour économiser l'espace périphérique.

Il s'agit de conforter en effet le rôle de capitale de la Noix de Grenoble, filière agricole très spécifique, reconnue, valorisée et identitaire. La volonté communale est de conforter les grands espaces agricoles et d'une manière générale préserver et valoriser le cadre de vie.

- **Placer la démarche environnementale au cœur du projet** : l'objectif est de s'inscrire dans les principes du développement durable et de promouvoir les économies d'énergie, s'engager dans la qualité architecturale favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, l'architecture bioclimatique, gérer durablement le territoire...

Ces pistes rejoignent les grands axes du SCOT et les orientations affichées par le Sud Grésivaudan pour conforter le rôle de centre urbain qu'entend conserver Vinay au centre de son propre territoire, son bassin de vie. Actuellement dotée d'équipements structurants et comptant les conforter, Vinay va tenir son rôle de bourg-centre principal, à taille humaine, dans la hiérarchie des pôles urbains du Sud Grésivaudan.

Ainsi, il est proposé que le PADD s'articule autour de 3 grands axes :

- l'Égalité des conditions de vie
- l'Économie d'espace
- l'Économie d'énergie.

En effet, le PADD, évolution majeure du PLU par rapport au POS, permet de préciser les objectifs d'aménagement et d'évolution de la commune sur les 10 à 15 ans à venir. C'est un document majeur pour l'avenir de Vinay.

2 objectifs forts pour l'avenir de Vinay : renforcer son rôle de pôle urbain (bassin de vie et d'emplois) et rendre accessibles de manière équilibrée les équipements publics, services, emplois, logements, espaces publics.

Economie : favoriser l'économie de proximité et l'emploi.

L'objectif est de renforcer le rôle économique de Vinay : en favorisant l'activité économique sur place, avec une économie de proximité, on procède au maintien d'un certain niveau d'emplois, la limitation des déplacements et de la dépendance par rapport aux territoires voisins plus urbains, et on conforte le rôle de petit centre urbain de Vinay, associé au pôle plus important qu'est Saint Marcellin dans le Sud Grésivaudan.

MIXITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES (artisanat, commerces, services...) : proposer une zone aux fonctions mixtes dans la continuité de la zone des Cités en lien étroit avec le quartier de la Gare proposant de l'habitat et de la petite activité non nuisante. (zone de Gérifondière)

RENFORCER LE COMMERCE :

- renforcer la bipolarité existante entre le centre-ville et le quartier de la gare
- mettre en place des actions du FISAC pour le soutien de l'activité de petit commerce et de commerce non sédentaire : réflexion sur le marché.
- interdire la transformation des commerces en rez-de-chaussée en logements, sur un périmètre pertinent
- redynamiser la Place du Vercors, retrouver la mixité des fonctions : habitat, commerces, artisanat d'art...

DEVELOPPER LA ZONE INDUSTRIELLE DES LEVEES : proposer une extension échelonnée et maîtrisée.

CONFORTER L'AGRICULTURE :

- conforter l'agriculture et les producteurs locaux,
- encourager les diversifications de certains secteurs de l'agriculture et le développement de nouveaux emplois agricoles en lien avec le fonctionnement urbain : accompagner le développement des circuits-courts (exemple : un lieu de vente des producteurs locaux est prévu au niveau de la gare SNCF), développer le maraîchage dans les secteurs favorables quand le noyer est abandonné, vente directe, hébergement à la ferme.

DEVELOPPER LE TOURISME : accompagner le développement et l'attrait touristique en partant des points forts de la commune (créer les conditions favorables à la création de nouveaux hébergements touristiques : hôtel, camping...)

Des équipements et services de qualité et accessibles :

Veiller au bon maintien du niveau des équipements et services existants et proposer des équipements de qualité.

Il s'agit d'adapter le niveau d'équipements aux besoins actuels et futurs, et améliorer leur fonctionnalité. Tous ces équipements sont potentiellement possibles dans le centre ou à proximité immédiate : facilement accessibles (limitation des déplacements), ils ont également tous, vu leur positionnement, un lieu de stationnement à proximité, qui peut être mutualisé et donc optimisé.

Accessibilité au réseau de chaleur public : créer un réseau de chaleur public avec la nouvelle chaufferie bois alimentant les équipements publics et les habitations qui souhaitent se raccorder.

Logement : développer l'habitat pour tous.

Proposer une offre adaptée au marché local et concilier habitat et situation sociale.

Favoriser l'habitat collectif social et privé et l'habitat intermédiaire pour répondre aux besoins des « dé-cohabitants », des jeunes ménages (leur présence permettant de maintenir les écoles) et des catégories sociales moyennes qui n'accèdent pas à la propriété individuelle.

Permettre aux jeunes de rester sur Vinay par une offre accessible : maintien des liens entre générations, des familles.

Soutenir et favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti ancien.

Favoriser la mixité sociale : permettre les opérations mixtes, de petite taille.

Placer la qualité environnementale et du cadre de vie au cœur du projet communal.

Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales : envisager la création de noues et autres formes de gestion naturelle des eaux de ruissellement, permettant la création d'espaces d'agrément structurants (cheminements piétons, espaces multi-activités naturels...) – cf schéma directeur des eaux pluviales.

Préserver les espaces naturels existants et en soutenir la diversification (faune et flore) : protection des ZNIEFF, celle du Tréry est particulièrement sensible au regard de la proximité de la carrière, mettre en valeur les éléments remarquables, préserver et assurer les continuités des corridors écologiques

Assurer une alimentation en eau potable pour tous et poursuivre l'amélioration du réseau de collecte des eaux usées.

Rendre les espaces publics accessibles à tous en assurant la continuité, le confort et la qualité des aménagements (cheminements piétons, stationnements...)

L'économie d'espace est l'un des grands enjeux de l'aménagement urbain et de l'évolution de Vinay : la délimitation claire de la ville et la réorganisation de la structure urbaine autour du centre et de la gare s'imposent pour limiter les déplacements, économiser les énergies, rendre la ville accessible à tous, et préserver autant que possible les espaces agricoles et naturels. Densifier le centre supposera de valoriser le foncier encore disponible, notamment celui de la gare, d'engager la réhabilitation d'îlots dégradés (le principe de la reconstruction de la ville sur la ville est applicable à Vinay qui dispose de plusieurs friches ou de bâtiments potentiellement réhabilitables), et une réflexion sera menée sur la requalification des espaces publics (dans le centre et les zones économiques notamment) dans l'esprit de la démarche environnementale.

Définir les limites de la ville :

C'est le principal levier pour éviter l'étalement urbain et le développement de petits déplacements urbains et pour préserver les espaces agricoles à forte valeur ajoutée (culture de la noix AOC).

Mieux utiliser les espaces (bâti et non bâti) au sein de ces limites : hiérarchiser et prioriser le développement.

3 portes d'entrée dans la ville sont définies (cf. plan ci-contre) : ce sont des limites à requalifier, clarifier et préserver, Au niveau de ces entrées, une zone tampon permettant de structurer le paysage et assurant la transition entre les espaces urbanisés et les espaces périphériques, à dominante agricole ou naturelle.

Les priorités pour le développement : urbaniser d'abord les zones situées près de la gare.
Adopter un principe de densité dégressive depuis le centre vers la périphérie avec une mixité des fonctions dans chaque zone destinée à s'urbaniser (des formes urbaines groupées aux formes moins denses).
Densifier d'abord dans les secteurs urbanisés compris dans un rayon de 500 mètres autour du centre-ville et de la gare et remettre à plus tard l'urbanisation des secteurs les plus éloignés.
Prévoir la reconversion de sites en friche (industrielle)
Imposer l'économie d'espace dans les zones d'activités économiques : avec des solutions de mutualisation de parkings, des règles d'occupation du sol proposant plus de densité, avec des montages publics adaptés, avec des parcelles de petite taille (autorisant tout de même l'acquisition de plusieurs si une entreprise a un besoin plus important). Ne plus gaspiller l'espace en zone d'activités économiques.

Valoriser les espaces naturels et agricoles situés en dehors des urbanisations et redéfinir la place de la nature dans la ville :

1. les espaces à valeur environnementale et patrimoniale.

L'économie d'espace n'a pas que vocation à limiter les déplacements et permet ainsi de protéger les espaces de valeur environnementale ou sensibles qui le nécessitent et permet aussi de structurer la trame urbaine : ils doivent pour cela être réappropriés par les habitants sur notre commune et remis en valeur afin d'être appréciés et de participer aux déplacements doux.

2. Les terres agricoles : les pérenniser pour préserver le rôle de capitale de la Noix de Vinay

ENVIRONNEMENT

- Créer un cheminement piéton le long des berges du Tréry
- Nettoyer régulièrement le Tréry et réhabiliter la Roue pour la mettre en valeur : apport patrimonial industriel remarquable

ESPACE PUBLIC

- Mettre en valeur le Champ de Mars
- Mettre en valeur les emplacements publics (végétalisés, massifs) et la Place du Vercors qu'il faut refaire complètement pour lui donner **la dimension d'une place de village**

PATRIMOINE - TOURISME

- Mettre en valeur le patrimoine bâti : en favorisant la réhabilitation et en permettant le changement de destination dans les hameaux ou le centre ancien.
- Identifier les éléments architecturaux caractéristiques et les mettre en avant par une politique patrimoniale.
- Accompagner le développement et **l'attrait touristique** et limiter « le rôle de passage » du territoire en permettant la création de nouvelles capacités d'accueil : favoriser la création de chambres d'hôtes avec l'autorisation de changement de destination des anciens séchoirs par exemple (proposition de conseil architectural pour que ces transformations ou réhabilitations se fassent dans le respect du patrimoine local).

Interdire le mitage : pour cela **densifier dans les hameaux**
Conforter le secteur de culture de l'AOC de la Noix de Grenoble.

3. L'ECONOMIE D'ENERGIE

Au niveau du territoire de la commune cet objectif est décomposé en plusieurs stratégies convergentes qui permettent de répondre à cet enjeu d'avenir majeur.

L'économie d'énergie est fortement liée au mode d'urbanisation et de développement choisi. Aussi les choix précédents en terme d'économie d'espace, de réduction des distances à parcourir, de l'accès favorisé aux pôles attractifs par des modes de déplacements doux et l'aspect qualitatif de la démarche concourent à économiser l'énergie dans sa globalité.

Le mode d'urbanisation

Il s'agit de favoriser la densité de l'urbanisation, l'organisation urbaine autour des secteurs desservis par les transports en commun, à proximité des pôles attractifs pour l'emploi, la vie au quotidien, et de reconstruire la ville sur la ville.

Densifier les secteurs les plus proches du centre, desservis par les transports en commun (gare, arrêts principaux d'autocars) et par le futur réseau de chaleur (projet public de construction d'une chaudière bois donnant l'exemple de l'utilisation des énergies renouvelables avec des ressources locales et laissant la possibilité au privé de se raccorder)

Limiter les distances à parcourir pour favoriser l'usage de modes de transport économes en énergie (cycle, marche à pieds...) : densifier l'urbanisation en partant du centre et de la gare.

Préserver l'attractivité du centre-ville, renforcer les commerces et services pour limiter le recours instantané à la voiture dans le cœur de Vinay : organisation des stationnements, aménagement des espaces publics : redonner la priorité au piéton.

Les déplacements

Un objectif majeur : renforcer le rôle de la gare et repenser l'organisation des déplacements dans la ville.

Renforcer le rôle de la gare de Vinay et accompagner les flux de rabattement : Vinay doit se présenter comme pôle intermodal, et l'organisation des circuits de rabattement depuis les villages voisins vers cet équipement devra être soutenue dans le cadre d'Intermod'alp (circuits, sens de circulation, signalétique).

Hiérarchiser et organiser le réseau viaire, prévoir la réorganisation du schéma de circulation.

Favoriser et sécuriser les déplacements doux par la création de liaisons entre quartiers et notamment la Gare et le centre-ville, l'information sur les itinéraires 2 roues et piétons existants et à créer ou à renforcer (maillage à renforcer), mettre en place des actions de type « Pédibus ».

Optimiser l'usage des stationnements : la question est à aborder par le biais de l'accessibilité : ils sont suffisants mais sous-utilisés par les usagers des commerces, des services publics ou les habitants du centre. La redéfinition des zones bleues, un travail sur la signalétique et la communication devront permettre de les rendre plus lisibles et attractifs.

Assurer la sécurité de la circulation dans le centre ancien : le carrefour des 3 Rois doit être repensé.

La construction

L'objectif est d'assurer la qualité environnementale des constructions (habitations, économiques, agricoles...).

Imposer la qualité architecturale et environnementale des constructions dans les zones d'activités économiques avec des règles architecturales encadrant l'aspect des volumes d'activités.

Poursuivre la recherche de qualité architecturale dans le mode constructif et des formes d'habitat adaptées à l'échelle de Vinay.

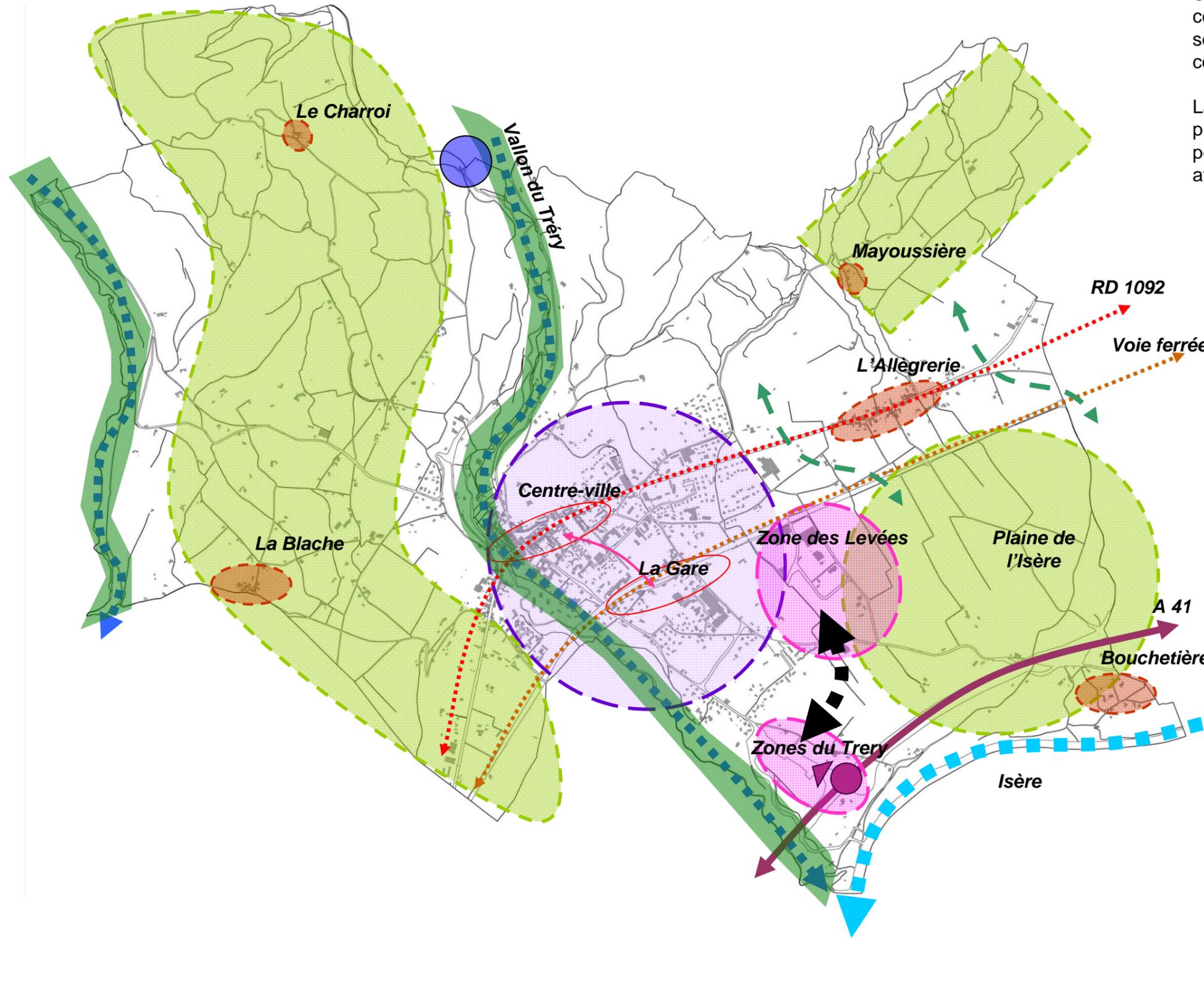
Orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations générales pour le développement et l'aménagement durable de Vinay :

CONCLUSION

Souhaitant conserver son développement à hauteur de celui des 20 dernières années afin de maintenir ses services publics pour les habitants actuels et futurs, la commune se donne les moyens d'agir.

La carte ci-contre résume, en complément des pages précédentes, les grandes orientations générales définies pour l'aménagement et le développement de la commune avec :



AMENAGEMENT, URBANISME

-  Une enveloppe du centre urbain aux limites définies, caractérisé par la mixité des fonctions
-  Des pôles d'attraction majeurs, avec des priorités sur leur organisation urbaine (densité, mixité, liaisons)
-  Des espaces à vocation économique à renforcer (avec un phasage et une extension à plus long terme)

AGRICULTURE

-  Hameaux dans la zone agricole : une évolution à maîtriser
-  Des espaces agricoles à préserver

ENVIRONNEMENT

-  Vallon du Tréry : espace naturel à préserver et à valoriser dans sa traversée de la ville (entité, zones humides, gorges, ZNIEFF...).
-  Protection de captage
-  Corridors écologiques

ORIENTATIONS GENERALES

retenues pour l'ensemble de la commune, concernant :

l'habitat	<p>L'objectif est de conforter le rôle de ville centre par une proportion de logements collectifs et intermédiaires (<i>cf préconisations du SCOT</i>)</p> <p>Compte tenu de la rareté du foncier, et des enjeux de reconversion de friches en plein centre urbain, le PLU traduit une politique de renouvellement urbain, avec la recherche d'une densité adaptée et accompagnée et de la mixité sociale.</p> <p>Travailler sur le problème de la vacance, en particulier dans le centre-ville.</p>
les transports et les déplacements	<p>Les choix du PLU s'appuient sur l'importance du rôle de la gare. Le maillage des déplacements doux est à renforcer et compléter (déplacements piétons et cyclables).</p> <p>Réflexion à engager sur les déplacements dans les nouveaux « quartiers » : redéfinir la place de la voiture, pour donner la priorité aux déplacements doux, à la desserte TC.</p>
le développement des communications numériques	<p><i>Voir politique du Conseil général : programmation pour l'équipement du département.</i></p> <p>Avec l'aménagement du réseau de chaleur, des fourreaux ont été réservés pour le réseau numérique.</p> <p>Penser à l'équipement des zones économiques futures.</p>
l'équipement commercial	<p>L'objectif est de conforter l'attractivité commerciale de Vinay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le centre, en complémentarité avec le secteur de la gare. - Préserver des linéaires commerciaux (changement de destination interdit)
le développement économique	<p><u>Une réponse intercommunale, pour le développement d'espaces économiques dédiés.</u> L'enjeu se situe essentiellement dans le secteur des zones économiques des Levées (compétence intercommunale). Le PLU affiche des possibilités d'extension à court terme. La zone ZACOM 3 affichée dans le SCOT reste une option à plus long terme qui n'est pas retraduite dans le PLU actuel.</p> <p><u>Mixité des fonctions urbaines</u> dans les autres quartiers + reconversion de friches industrielles.</p>
les loisirs	<p>Renforcement de la zone sportive et de loisirs, aménagement d'une zone pour un camping, possibilité de réhabilitation du bâti à usage de gîte. Aménagement de la piste cyclable...</p>

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

Cet enjeu est clairement le principe de base du PADD et du PLU de Vinay.

Objectifs du PLU :

- définir des limites urbaines claires pour la ville, et favoriser une densification adaptée au sein de ses limites, en s'appuyant sur une démarche écologique.
- renforcer le centre : densité, mixité des fonctions urbaines, attractivité commerciale, importance de la gare....

La capacité du PLU traduit bien ces principes :

- Environ 800 à 900 logements (hors réhabilitations). (Objectifs d'évolution de la commune : passer de 4000 à 6000 habitants (échéance de 10-15 ans)
- un potentiel réhabilitable important (cf PLH en cours)
- une densification possible des secteurs déjà bâtis

Des mesures d'accompagnement qualitatives (démarche écologique....) permettent de faire accepter la densité, par une réflexion sur le cadre de vie, les espaces de proximité, les espaces verts, la limitation des nuisances liées à l'automobile.

CAPACITE DU PLU : 35,82 ha, dont 25,6 ha dans l'EPD (soient plus des 2/3) et 10,24 hors EPD, hors surfaces réservées aux activités économiques.

OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE et de lutte contre l'étalement urbain :

Le PLU affiche des orientations d'ordre qualitatif (et non exclusivement quantitatives) quant à cet objectif :

- Choix de recentrer le développement sur la ville, avec priorités sur les secteurs non bâtis situés au sein des limites urbaines + densité et priorités dégressives en partant de la gare ...
- Qualité urbaine et environnementale déclinées dans le PLU
- notions de densité et d'économie d'espace + mixité sociale, retraduites dans les secteurs soumis à OAP : une impulsion nouvelle pour la commune qui oriente l'aménagement futur. Elle devient partie prenante des opérations d'aménagement.
- une zone AU de mixité urbaine majeure à plus long terme (Gérifondière)
- COS minimum imposé dans les secteurs proches de la gare, et augmentation des COS dans chaque zone (Uc, Ud) ; absence de COS dans les secteurs Ua et Uh.

MAITRISE QUALITATIVE DES NOUVELLES OPERATIONS D'URBANISME

Sur ces 35 ha :

- 13,7 ha en U (Ua, Uc, Ud) avec OAP (espaces publics, mixité sociale...) : vont imposer un plan d'ensemble, donc un droit de regard de la commune concernant les principes d'aménagement et le déblocage de la zone (création d'espaces publics, réalisation des équipements : exemple assainissement friche Lacroix, étude de pollution sur le secteur Ua/a ...) (soit environ 38 % des surfaces constructibles)
 - 8,7 ha en reconversion de friches ou site industriel existant
 - 10 ha en AU strict (zone de Gérifondière, avec mixité des fonctions urbaines, activités économiques compatibles) (soit environ 25% des surfaces constructibles)
- Donc peu de zones « libres » Et un phasage induit de l'urbanisation

Concernant les ZAE :

- 18 ha consommés depuis 2001 ;
 - Capacité affichée dans le PLU : 6,8 ha en AUi (dont 1.8 ha inconstructibles en raison des risques naturels) + 11 ha en AU, pour répondre aux besoins intercommunaux.
- > Densification des zones existantes : tous les lots au sein des ZAC ont été commercialisés . Réflexion menée sur l'évolution de la ZA des Cités (études Pressés de la Cité), mais difficulté à mettre en œuvre à court terme dans une zone en fonctionnement.
- > Principe d'économie d'espace : à décliner dans les zones futures : AUi et AU (OAP simplifiées mais qui insistent sur ces enjeux : densification, mutualisation des espaces de stationnement Qualité environnementale ..)

Surfaces consommées / urbanisées totales : environ 150 ha au sein des limites urbaines de la ville (dont environ 63.8 consommés par la maison individuelle, 8.8 ha par les logements collectifs, 35.6 ha par les activités économiques, 15.9 ha par les grands équipements publics)

A ces surfaces, s'ajoutent l'impact des constructions isolées réparties sur tout le territoire communal, ainsi que les hameaux.

> Il ressort globalement une trop forte représentation des surfaces en maisons individuelles au regard des logements collectifs. L'un des enjeux du PLU est d'inverser cette tendance et de redéfinir une densité adaptée avec le souci d'économie de l'espace. + enjeu de centralité.

Parmi les orientations du PLU : le choix de renforcer la centralité avec des objectifs de densité minimum sur les secteurs proches de la gare. L'essentiel de la capacité offerte par le PLU se situe dans le centre et dans des secteurs où une densité minimum va être imposée.

(données au 30.05.2012)

CONSOMMATION D'ESPACE DEPUIS L'APPROBATION DU POS DE 2001 :

> DEPUIS 2001 : 40.83 ha consommés, dont 21 ha pour l'habitat (18 ha pour l'habitat individuel), et 18 ha pour les activités économiques.

La commune de Vinay est dans une position particulière, en tant que pôle principal du Sud Grésivaudan et pôle d'emploi, avec un enjeu de confortement affiché dans le DOO du SCOT. Elle affiche donc un PLU avec plus de surfaces constructibles que la consommation d'espace constatée sur la période 2001- 2012 mais avec des objectifs qualitatifs importants, et un effort de recentrage de l'urbanisation sur la ville (avec réduction, voire suppression de la constructibilité dans les écarts).

Mise en place de moyens pour maîtriser la qualité urbaine et favoriser l'économie d'espace en augmentant le nb de logts/ha consommés.

En particulier, pour l'habitat, l'objectif est de consommer moins d'espace par logement : après une moyenne constatée d'environ 25 logts/ha entre 2001 et 2012, le PLU affiche des moyennes entre 30 et 40 logts /ha.

EN RESUME

> objectif de densification des espaces de centralité + réduction de l'étalement urbain et du mitage + réduction de la consommation d'espace par logement.

Parmi les objectifs du SCOT pour Vinay, pôle principal du Sud Grésivaudan :

Objectif de production de logements : 5.5 logts/an minimum par 1000 hab : soit environ 22 logts /an minimum + objectif de confortement des pôles urbains

- Définition d'un espace urbain central qui doit accueillir les 2/3 de la capacité de développement.
- Intensification urbaine dans les espaces préférentiels de développement, justifiée par la présence de services, commerces, équipements publics et de desserte en transports en commun : densité au moins égale à 0.4 m2 de plancher par m2 de superficie de l'unité foncière : périmètre de 500 m à vol d'oiseau ou à une distance équivalente à 10 minutes de marche autour d'une gare desservie par au moins 2 trains par heure et par sens à l'heure de pointe.

Justification de la capacité du PLU : 900-1000 logements sur 10 à 15 ans.

> Rythme moyen théorique de 75 logts/an sur 12 ans ; 90 logts / an sur 10 ans. (22 logements/an minimum dans le SCOT, pour une période test de 6 ans)

Besoin pour la commune d'augmenter sa capacité d'accueil pour atteindre une taille lui permettant d'être moins fragile sur le plan des équipements scolaires, notamment. Effet de seuil...

> Un bilan du PLU sera réalisé dans les 3 ans, pour le logement + Bilan intermédiaire du SCOT dans les 6 ans ... un point à faire sur les opérations réalisées, les freins, les contraintes ...

> Travail à mener sur la typologie de logements adaptés au contexte local de Vinay et du Sud Grésivaudan.